

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Global Dynamic Asset Allocation

un compartiment (le « Compartiment ») du fonds d'investissement (le « Fonds ») **ADBK SICAV**

Classe A EUR – LU1535894882

DESTINÉ AUX INVESTISSEURS PARTICULIERS ET INSTITUTIONNELS

Initiateur: Andbank Asset Management Luxembourg

<https://www.andbank.com>

Pour de plus amples informations, appeler +352 27 49 76 1

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») au Luxembourg est responsable de la supervision de Andbank Asset Management Luxembourg en relation avec ce Document d'Informations Clés.

Global Dynamic Asset Allocation est autorisé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

Ce produit est géré par Andbank Asset Management Luxembourg, qui est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Exactes et à jour au: 27 décembre 2025

En quoi consiste ce produit ?

Type

- Ce produit est une classe d'actions du Compartiment et libellé en EUR. Le Fonds est une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») et se qualifie comme Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »), soumis à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif ("Loi sur les fonds d'investissement"), transposant la directive 2009/65/CE relative aux OPCVM.
- En tant que fonds d'investissement, le rendement du Compartiment dépend de la performance de ses actifs sous-jacents.

Objectif d'investissement

- L'objectif de gestion de ce Compartiment correspond à un niveau de risque élevé en rapport avec les marchés boursiers et obligataires.

Politiques d'investissement

- Le Compartiment sera géré dans une optique d'horizon d'investissement à 5 ans. Les avoirs du Compartiment seront principalement investis en actions et obligations émises par des émetteurs de pays développés ou émergents, sans restriction quant au choix de la devise dans laquelle ces titres sont libellés. Néanmoins, l'exposition globale aux pays émergents et frontières ne dépassera pas 40% de l'actif net du Compartiment, avec une limite spécifique de 15% pour les pays frontières.
- Bien que le Compartiment puisse réaliser sa politique d'investissement en investissant directement en actions et en obligations, il pourra également s'exposer à ces classes d'actifs via des actions ou parts d'OPCVM agréés conformément à la directive 2009/65/CE et/ou d'autres OPC respectant le prescrit de l'article 41 (1) (e) de la Loi de 2010. Des OPCVM et/ou OPC cibles du type « balanced » ou « mixte » pourront également être détenus.
- Le Compartiment n'investira pas directement en ABS ou MBS mais pourra être exposé à ce type d'actifs au travers d'OPCVM/ OPC cibles dans la limite de 20% de ses actifs nets.
- La proportion des actifs nets du Compartiment investis en parts d'OPCVM et/ou d'OPC pourra ainsi représenter la totalité des actifs nets.
- Il est précisé que si des investissements sont effectués sur le marché russe, ces derniers ne pourront être réalisés. Par ailleurs afin de s'exposer à certains pays émergents, le compartiment pourra investir dans des participations notes (« P-Notes »). Il est entendu qu'en fonction de leur nature particulière, ces P-Notes peuvent être des valeurs mobilières au sens de l'article 41(1) de la loi de 2010 et de l'article 2 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 ou des valeurs mobilières comportant un instrument dérivé au sens de l'article 41(1) de la loi de 2010 et de l'article 10 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 que via le « MICEX-RTS Stock Exchange ».
- Le Compartiment pourra également, à titre accessoire, détenir des liquidités limitées aux dépôts bancaires à vue (deposits at sight) tels que les liquidités détournées en des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment conformément aux dispositions de l'article 41, (2) (b), de la Loi de 2010. La détention de ces

liquidités à titre accessoire est limitée à 20% des actifs nets du Compartiment.

- Le Compartiment n'a pas l'intention d'investir directement sur le marché chinois des A-Shares ou P-Notes mais pourra y être exposé de manière indirecte via des investissements en OPCVM et/ou OPC. Ces investissements seront néanmoins limités à 10% des actifs nets du Compartiment.
- Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement.
- Le Compartiment est géré de manière active, sans recours à un indice de référence.
- Compte tenu de l'objectif et de la politique d'investissement ci-dessus et du profil de risque et de rendement du produit, la période de détention recommandée est de 5 ans.
- Ce produit financier ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas la durabilité comme objectif.
- Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Rachat et négociation La valeur nette d'inventaire par action est déterminée chaque jeudi à Luxembourg (un « Jour d'Evaluation ») sur la base des cours connus ce Jour d'Evaluation, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées et par référence à la valeur des avoirs détenus pour le compte du Compartiment concerné. Si un Jour d'Evaluation tombe un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le Jour d'Evaluation sera le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Politique de distribution Actions d'accumulation: tout revenu généré est réinvesti.

Destiné aux investisseurs particuliers et institutionnels

Le Compartiment s'adresse à des investisseurs souhaitant bénéficier d'une certaine protection liée au contenu obligatoire des placements utilisés tout en bénéficiant, pour la proportion du portefeuille investie en actions, de l'évolution du marché des actions. Le Compartiment s'adresse tant à des investisseurs particuliers qu'à des investisseurs institutionnels.

Il n'y a pas d'investissement minimum.

Terme

Le Compartiment et la classe d'actions ont été constitués pour une durée indéterminée. L'initiateur ne peut y mettre fin unilatéralement. Le conseil d'administration ou une assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut résilier ce produit dans les conditions prévues dans le prospectus.

Informations pratiques

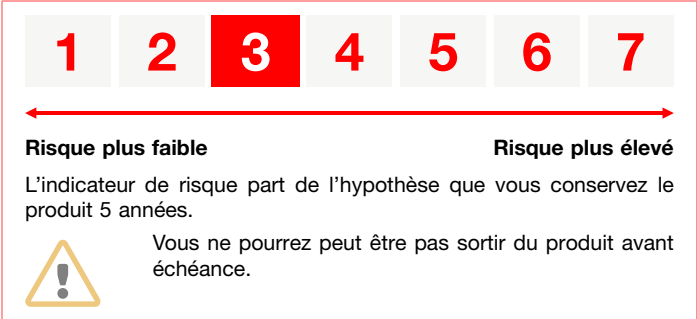
Dépositaire Quintet Private Bank (Europe) S.A. 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Autres informations Le prospectus du Fonds et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble du Fonds. Les actifs et passifs de chaque compartiment sont ségrégués par la loi, ce qui signifie que les engagements attribués à un compartiment ne peuvent pas affecter l'autre compartiment. Les actionnaires ont le droit de convertir leurs actions en actions d'un autre compartiment/actions du Fonds, tel que décrit dans la section "Conversion des Actions" du

prospectus. Les copies du prospectus et les derniers rapports annuels et semestriels rapports ainsi que d'autres informations pratiques telles que le dernier prix pour les actions peuvent être obtenus gratuitement, en anglais, au siège social du Fonds: 4, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et sur le site internet suivant: www.andbank.com/luxembourg/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque une classe de risque basse à moyenne.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années, en identifiant, en fonction des scénarios de performance et tels que définis dans le règlement UE du document d'informations clés, tous les sous-intervalles pris individuellement (i) d'une durée égale à la période de détention recommandée qui commencent ou se terminent chaque mois et qui sont compris dans cette période de 10 ans ou (ii) d'une durée égale ou inférieure à la période de détention recommandée, mais égale ou supérieure à un an, qui prennent fin à l'issue de cette période de 10 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28 octobre 2017 et 28 octobre 2022.

Intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 27 septembre 2019 et 27 septembre 2024.

Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 26 février 2016 et 26 février 2021.

Période de détention recommandée		5 ans	
Exemple d'investissement		€ 10.000	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	€ 7.246 -27,5 %	€ 6.965 -7,0 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	€ 8.835 -11,7 %	€ 9.702 -0,6 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	€ 10.054 0,5 %	€ 10.952 1,8 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	€ 11.456 14,6 %	€ 12.044 3,8 %

Que se passe-t-il si Andbank Asset Management Luxembourg n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposé au risque qu'Andbank Asset Management Luxembourg ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations en rapport avec le produit. Cela peut avoir un effet défavorable important sur la valeur du produit et pourrait vous faire perdre une partie ou la totalité de votre investissement dans ce produit. Toute perte potentielle n'est pas couverte par un régime d'indemnisation ou de protection des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, de la durée pendant laquelle vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé (i) que la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit se comporte comme indiqué dans le scénario modéré et (ii) € 10.000 sont investis.

Exemple d'investissement € 10.000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 390	€ 1.340
Incidence des coûts annuels*	3,9 %	2,4 %

* Cela illustre la façon dont les coûts réduisent votre rendement chaque année au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, votre rendement moyen par an devrait être de 4,2 % avant les coûts et de 1,8 % après les coûts.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % maximum du montant que vous versez lors de votre investissement dans ce produit. En cas de conversion dans une autre classe ou un autre compartiment, aucune commission de conversion n'est prélevée mais il pourra vous être demandé de supporter la différence des coûts d'entrée si ils sont supérieurs.	jusqu'à € 200
Coûts de sortie	0,00 %, nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	€ 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,86 % par an, en fonction de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	€ 186
Coûts de transaction	0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 4
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0,00 %. Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	€ 0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 ans

La période de détention recommandée a été définie en tenant compte de la politique d'investissement et du profil de risque et de rendement ci-dessus. Vous devez être prêt à rester investi pendant au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez racheter votre investissement sans pénalité avant la fin de la période de détention ou conserver l'investissement plus longtemps. Les demandes de rachat qui auront été reçues par l'agent de transfert au plus tard à 16.00 heures (heure de Luxembourg) le jour ouvrable bancaire à Luxembourg précédant un Jour d'Evaluation, seront traitées, si elles sont acceptées, à un prix (le « Prix de Rachat ») égal à la valeur nette d'inventaire calculée lors de ce Jour d'Evaluation. Passé ce délai, les demandes de rachat seront traitées au Prix de Rachat calculé lors du Jour d'Evaluation suivant. Tout rachat avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir une conséquence négative sur votre investissement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute demande ou plainte d'un investisseur doit être soumise à la société de gestion Andbank Asset Management Luxembourg, 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à compliance@aaml.lu et toute réponse sera faite par écrit. La politique de traitement des réclamations établie par la société de gestion peut être demandée gratuitement en contactant la société de gestion à l'adresse e-mail compliance@aaml.lu ou via le site Internet suivant : www.andbank.lu.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance Vous pouvez trouver des scénarios de performances précédents mis à jour mensuellement sur <https://andbank-am-lux.priips-scenarios.com/LU1535894882/en/KID/>.

Performances passées Vous pouvez télécharger les performances passées au cours de/des 7 dernière(s) année(s) sur notre site web à l'adresse <https://andbank-am-lux.priips-performance-chart.com/LU1535894882/en/KID/>.